

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VHC. A. MOT.

Catégorie <b>Bicyclette</b> av. moteur auxil.	Marque <b>VICTORIA</b>	Désignation du type / Signe de reconnaiss. <b>V i c k y III</b>	Bordereau-type N° <b>1 3 7 0</b>
---	---------------------------	--	-------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type **Exécution av. moteur "Victoria" Type M 50, monté devant le pédalier**

N° de châssis frappé **A gauche, à l'arrière, en bas sur patte arrière**

N° de moteur frappé **A droite, à l'avant sur carter moteur, sur plaquette du constructeur**

Constructeur du châssis **VICTORIA WERKE A.G., NÜRNBERG (D)**

Constructeur du moteur **VICTORIA WERKE A.G., NÜRNBERG (D)**

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type <b>VICTORIA M 50</b> Genre Mot. aux. pr. bicycl. Carburant: <b>Benzine/huile</b> Nombre cyl. <b>1</b> Temps <b>2</b> Alésage <b>38</b> mm. Course <b>42</b> mm. C.V. impôt <b>0,242</b> Cylindrée totale <b>48</b> cm <sup>3</sup> C.V. frein <b>1,5</b> Refroidissement <b>Air</b> Empl. du moteur <b>Contre en bas</b>	Nombre d'essieux <b>2</b> Entraînement sur <b>roue arrière (chaîne)</b> 1. Frein A pied: <b>Mécanique, à rétropédalage, sur roue arrière.</b> 2. Frein A main: <b>Mécanique, à tambour, à câble, sur roue avant</b> 3. Frein <b>---</b> Frein de remorque <b>---</b> Direction <b>Guidon normal</b> Crochet de remorque <b>---</b> Nombre de vil. avant <b>2</b> Vil. en 1 <sup>re</sup> vil. <b>30</b> en prise dir. <b>40 km/h.</b>	Constructeur <b>VICTORIA WERKE AG. NÜRNBERG.</b> Genre / Forme <b>Bicyclette</b> Avec moteur auxiliaire Nombre de portes <b>---</b> Nombre de places ass. Total <b>1</b> Avant <b>---</b> Milieu <b>1</b> Arrière <b>---</b> Nombre de places debout <b>---</b> Pour motas: Siège arrière <b>---</b> <b>Sidocar</b>

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE) . . . . .	kg.		--- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) . . . . .	<b>18 kg.</b>	<b>17 kg.</b>	<b>35 kg.</b>
Charge utils. . . . .	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque) . . . . .			--- kg.
Pneumatiques: Dimension . . . . .	<b>23 x 2.00</b>	<b>Moped</b>	<b>simples /</b>
Capacité de charge (par pneu <b>90 kg.</b> ) . . . . . par essieu	<b>90 kg.</b>	<b>90 kg.</b>	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

Sans marque      Phares: Marque  
 Feuux de position      Feuux stop  
 Indicateurs de direction: Syst. ---  
 Avertisseur      1 timbre de bicyclette

Syst. antieblouissant      Ampoule blanc à cutter  
 Feuux rouges      1, électrique  
 Edutrage du N° de contr. ---  
 Emplacement      ---  
 Essui-glace      ---

DIMENSIONS

mm. ---	Voie {	mm. ---
mm. ---	avant	mm. ---
mm. ---	arrière	mm. ---
mm. 620	} AV.      Largeur hors-tout	mm. 620
mm. 1,150	Emplacement	mm. 1,150
mm. 1,790	Longueur hors-tout	mm. 1,790
mm. 950	Hauteur (non chargé)	mm. 950
mm. ---	Garde au sol	mm. ---
mm. ---	Porte à faux, arrière	mm. ---
mm. ---	Crochet de remorque (haut, dep. sol)	mm. ---
mm. ---	Crochet de remorque (porte à faux)	mm. ---
mm. ---	Diamètre de braguage ext. gauche	mm. ---
mm. ---	Diamètre de braguage ext. droite	mm. ---
mm. 860	Hauteur dep. le sol (réglable)	mm. 860
mm. ---	Dim. intérieures	mm. ---
mm. ---	Longueur du pont de charge	mm. ---
mm. ---	Largeur du pont de charge	mm. ---
mm. ---	Hauteur intérieure	mm. ---
mm. ---	Hauteur du pont dep. le sol	mm. ---
mm. ---	Fidélité (hauteur)	mm. ---

OBSERVATIONS

Pédales avec perles Diamant réfléchissantes (jeunes)

1 compteur de vitesse VDO  
 Mesure du bruit: A 7 m. latéralement  
 Au ralenti      60 Phons  
 Au régime max. d'utilisation      80 Phons  
 (5,000 t/min.)

MODIFICATIONS ET AMPLIATIONS (sel. RB)

1) Vitesse maxima: 70 km/h. - Toutes les machines à destination de la Suisse sont munies d'une conduite d'admission réservée à 10 km de diamètre, de façon à ce que la vitesse maxima prescrite ne soit pas dépassée.

2) Orifice tuyau d'échappement: Ne doit pas être dirigé vers le sol.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 5. 5. 1954.

La commission d'expertises-types